



Aujourd'hui, sous prétexte que j'ai arrêté de fumer, mon employeur m'interdit de prendre un pause avec les fumeurs..

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 19 mars 2010

Bonjour,

J'ai arrêté de fumer depuis 4 mois, et quand j'étais fumeuse j'avais le droit de prendre une pause la matinée et une pause l'après midi pour aller fumer.

Aujourd'hui, sous prétexte que j'ai arrêté de fumer, mon employeur m'interdit de prendre un pause avec les fumeurs : à moins de vous voir avec une cigarette, vous n'avez pas de droit de prendre une pause !

Et c'est pas comme si j'y allais 2 fois par jour, je le fais 1 fois par mois dans les moments où j'ai vraiment besoin de prendre l'air.

Il a le droit de m'interdire cette pause, alors que les fumeurs le font ?

Merci pour votre réponse

Réponse :

Vous pouvez faire valoir auprès de la [HALDE](#) que vous êtes victime de discrimination. Parmi les 18 critères de discriminations prohibés par la loi figure les mSurs qui, dans votre cas, sont définis par l'habitude de ne pas fumer opposée à l'habitude de fumer.

Si vous décidez de saisir la HALDE, ne serait-ce que pour avoir son avis, n'oubliez pas de nous tenir informés des suites qui seraient données à votre plainte.